

(...)

Bail consulz de villemeur / Sertech /

L an mil six cens vingt neufz et le quatriesme
jour d()**aoust** avant midy dans ma boutique **a vill(emur)** etc
regnant louys etc constitues personnellement m(aîtr)e
bernard gui docteur et advocat jean malbert pra(tici)en
honorat blancal pierre limousi merchantz consulz
de lad(ite) ville et m(aîtr)e pierre cazes sindic
de la com(mu)naute dud(it) villemeur lesquelz de gre
suivant la delibera(ti)on de con(s)e(i)l tenue en mai(s)on
commune de lad(ite) ville le vingt neufviesme du passe
ont bailhe et bailhent a **pierre sertech** du lieu
d auch en gascogne y presant et acceptant scavoir
a **desinfecter tout le vil(l)age et mai(s)ons infectes**
de bondigous moyenant le prix et somme de
cent livres t(ournoi)z laquelle lui sera payee lors

.....
33

qu()il aura desinfecte lesd(ites) mai(s)ons et lad(ite)
com(mu)naute sera tenue le nourrir et fornir tous
les ingredians necessaires aud(it) infectement
lequel des infectement promet avoir fait et paracheve
entre ici et deux moys prochains et pour
l observa(ti)on de ce lesd(ites) parties chacung en ce que
leur concerne obligent scavoir lesd(its) s(ieu)rs
consulz et scindic les biens de lad(ite) comunaute
et led(it) sentech les sines soumis aux rigu(eu)rs
de justice de ce royaume de france et l ont jure
presans le()s(ieu)r anthoine gay bourgeois
et bertrand cruzel habitans dud(it) vill(emu)r
signes ceux qui savent et moy not(aire)

De Guy, consul Malbert, consul

Gay, p(rese)nt